



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'UTILISATION À TITRE GRÂCIEUX DE
L'APPLICATION NUMÉRIQUE AVEC LE MUSÉE ARKEOS VALORISANT LES
RESTES HUMAINS NÉANDERTALIENS DE BIACHE-SAINT-VAAST POUR
L'EXPOSITION ' SENSATIONNEL NÉANDERTAL ! IL Y A 240 000 ANS À
BIACHE-SAINT-VAAST '**

(N°2026-247)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu le Code du Patrimoine et, notamment, ses articles L.522-5, L.522-6 et R.522-6 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Agglomération du Douaisis, la convention précisant les modalités de cession de droits d'utilisation de l'application numérique valorisant les restes humains néandertaliens de Biache-Saint-Vaast pour l'exposition « SENSationnel Néandertal ! il y a 240 000 ans à Biache-Saint-Vaast », dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'UTILISATION

Entre **DOUAISIS AGGLO**, 746 rue Jean Perrin, Parc d'activités de Douai-Dorignies, BP 300 – 59351 Douai Cedex, représentée par son Président **Monsieur Christian Poiret**,

ci-après désigné par « **le prêteur** » d'une part,

Et **le Département du Pas-de-Calais**, Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, et notamment la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais, représentés par le Président du Conseil départemental **Monsieur Jean-Claude Leroy**,

ci-après désigné par « **l'emprunteur** » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet la cession de droits d'utilisation à titre gracieux de l'application numérique valorisant les restes humains néandertaliens de Biache-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) réalisée en 2023 pour l'exposition d'Arkéos *Néandertal fait son chaud : 200 000 ans de changements climatiques et culturels*, dans le cadre de sa présentation dans l'exposition *SENSationnel Néandertal ! Il y a 240 000 ans à Biache-Saint-Vaast* du 14 novembre 2026 au 20 juin 2027 à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais.

Ce matériel est propriété de DOUAISIS AGGLO. Il est à la disposition des collectivités locales, établissements scolaires, établissements culturels, associations organisant des manifestations culturelles ou scientifiques.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DES ŒUVRES

Le prêteur s'engage à fournir à l'emprunteur tous les fichiers nécessaires au fonctionnement de l'application numérique. Ces fichiers seront au format MP4 et JavaScript.

ARTICLE 3 : DURÉE ET DATE D'EFFET

Le contrat de cession de droits d'utilisation entre en vigueur à partir de la date de signature du présent contrat jusqu'à la fin de l'exposition, soit jusqu'au 20 juin 2027.

ARTICLE 4 : RÈGLES GÉNÉRALES

L'emprunteur pourra mettre à disposition du public l'application numérique dans le cadre de son exposition *SENSationnel Néandertal ! Il y a 240 000 ans à Biache-Saint-Vaast* prévue du 14 novembre 2026 au 20 juin 2027, comme il le souhaite et à ses frais au sein de son établissement.

Toute modification ou adaptation des contenus devra faire l'objet d'une validation scientifique du prêteur avant sa diffusion au public. Ils ne seront ni communiqués ni vendus à un tiers, ni utilisés à un autre usage que celui prévu dans le présent contrat. Tout autre utilisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande et est obligatoirement soumise à l'accord écrit du prêteur.

Cet accord ne vaut que sous la condition de l'obtention de l'accord des personnes et institutions suivantes ayant contribué à l'application numérique :

- David Hérisson, CNRS-UMR7041 ArScAn
- Antoine Balzeau, CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle
- l'INA
- la Voix du Nord

L'emprunteur s'engage à mentionner :

- dans le cartel : Dispositif réalisé pour l'exposition *Néandertal fait son chaud : 200 000 ans de changements climatiques et culturels*, Arkéos musée-parc archéologique - DOUAISIS AGGLO, Conception numérique et réalisation : CNRS, Douaisis Agglo, Nuüd et Drôle de Trame avec le soutien financier de la DRAC Hauts-de-France
- dans la liste des prêteurs/partenaires de l'exposition : DOUAISIS AGGLO - Arkéos musée-parc archéologique

ARTICLE 5 : DÉNONCIATION ET LITIGE

Le présent contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre partie, avec un préavis d'un mois. La durée du préavis peut être réduite en cas de force majeure. En cas de litige portant sur l'interprétation du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires,

Pour DOUAISIS AGGLO,
Le Président du Conseil Communautaire,

et par délégation,

Pour le Conseil départemental,
Le Président,

et par délégation,

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Archéologie
Service d'Archéologie Préventive

RAPPORT N°47

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'UTILISATION À TITRE GRÂCIEUX DE L'APPLICATION NUMÉRIQUE AVEC LE MUSÉE ARKEOS VALORISANT LES RESTES HUMAINS NÉANDERTALIENS DE BIACHE-SAINT-VAAST POUR L'EXPOSITION ' SENSATIONNEL NÉANDERTAL ! IL Y A 240 000 ANS À BIACHE-SAINT-VAAST '

Le Département s'est doté, conformément aux articles L.1111-4 du code général des collectivités territoriales et L.522-5, L.522-6 et R.522-6 du code du patrimoine, de moyens d'exercice de missions en matière d'archéologie préventive, de conservation et de médiation auprès de tous les publics, regroupés au sein de la direction de l'archéologie.

Dans ce cadre, le Département s'est engagé, depuis plusieurs années, en faveur de la préservation et la transmission du patrimoine archéologique du Pas-de-Calais. A ce titre, il s'est doté de compétences dans le domaine de l'archéologie préventive, s'est positionné comme tête de réseau départemental pour la conservation pérenne des objets archéologiques et assure des offres de médiation sur tout le territoire.

La transmission de ce patrimoine archéologique se traduit également par la rédaction des rapports de diagnostics et de fouilles, par des études spécifiques ainsi que des articles scientifiques.

La Maison de l'Archéologie bénéficie d'une salle d'exposition permettant de mettre en valeur le patrimoine archéologique à travers des expositions temporaires. La salle d'exposition de la Maison de l'Archéologie est ouverte au public en visite libre du mardi au vendredi, de 14h à 18h, ainsi que durant des weekends festifs où des ateliers en lien avec l'exposition sont proposés. L'équipe de médiation propose des visites et ateliers aux écoles, sur réservation et intervient également dans les écoles.

L'exposition actuelle, intitulée « Le Champs des possibles » se terminant en juin 2026, les agents du service de la conservation et des publics de la direction de l'archéologie préparent la future exposition « SENSationnel Neandertal » qui aura lieu du 14 novembre 2026 au 20 juin 2027. Cette exposition a pour but de mettre à l'honneur, 50 ans après sa découverte, le site de Biache-Saint-Vaast et les néandertaliens qui y ont vécu à travers une sélection d'objets en silex, en os ainsi que deux crânes de Néandertaliens issus

du site de Biache-Saint-Vaast, découverts en 1976.

En 2023, le musée-parc archéologique Arkéos de Douai a réalisé une application numérique valorisant les restes humains néandertaliens de Biache-Saint-Vaast pour l'exposition Néandertal fait son chaud. Afin d'enrichir le parcours pédagogique, la direction de l'archéologie souhaiterait utiliser cette application dans le cadre de la future exposition à la maison de l'archéologie.

Pour l'utiliser, une convention ayant pour objet la cession de droits d'utilisation de l'application numérique entre Douaisis Agglo, propriétaire du matériel et le Département du Pas-de-Calais, doit être établie.

Le présent rapport présente le souhait de la direction de l'archéologie concernant la future exposition de la Maison de l'Archéologie et propose la convention de cession de droits d'utilisation à titre gracieux de l'application numérique entre Douaisis Agglo, propriétaire du matériel et le Département du Pas-de-Calais (annexe n°1).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Agglomération du Douaisis, la convention précisant les modalités de cession de droits d'utilisation de l'application numérique valorisant les restes humains néandertaliens de Biache-Saint-Vaast (annexe n°1).

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY